

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2009
13 février 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT ADRESSE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE
GENERAL AU SUJET DES POUVOIRS DU REPRESENTANT SUPPLEANT DE
L'EQUATEUR AU CONSEIL DE SECURITE

En application de l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général signale qu'il a reçu du Ministre des relations extérieures de l'Equateur un télégramme en date du 9 février 1951 l'informant que M. Miguel Albornoz a été nommé représentant suppléant de l'Equateur au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, ce télégramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

